

## Postulat – Renforcer l'exemplarité des marchés publics pour lutter contre le travail au noir et les abus de la sous-traitance

Depuis quelques temps, le canton de Vaud et les partenaires sociaux ont développé de nouveaux outils pour améliorer les conditions de travail dans le secteur de la construction. La carte professionnelle, par exemple, est un outil efficace contre le travail au noir en permettant de s'assurer que les travailleurs d'un chantier sont déclarés même si elle souffre encore de certains défauts de jeunesse. Le test vaudois intéresse d'ailleurs beaucoup la Société Suisse des Entrepreneurs qui souhaite l'étendre au niveau romand puis suisse (*La Liberté*, 21.07.16). Autre outil, la « charte éthique vaudoise des marchés publics » signée par le Canton, l'Union des communes vaudoises et les partenaires sociaux à l'été 2016, propose aux maîtres d'ouvrage publics d'inclure des critères éthiques clairs dans leurs appels d'offre. Bien utilisée, cette charte peut être une bonne barrière contre les abus souvent constatés dans la sous-traitance. Enfin les partenaires sociaux, en collaboration avec Météosuisse, ont développé un système de bulletin. Si Météosuisse estime que les conditions météorologiques sont exceptionnellement mauvaises, les entreprises doivent prendre des mesures pour protéger la santé des travailleurs en les faisant travailler à l'abri ou en arrêtant les travaux. Si les travaux sont arrêtés pendant une période, le maître d'œuvre accepte une prolongation du délai d'autant.

C'est pourquoi ce postulat demande à la Municipalité :

- D'encourager les soumissionnaires à se munir de la carte professionnelle aussitôt que son règlement aura été débarrassé de ses quelques défauts de jeunesse, et de tendre alors vers son utilisation la plus systématique possible.
- De respecter les recommandations de la charte éthique et les inclure dans les contrats d'adjudication. En particulier, la commune d'Yverdon, en tant que maître d'œuvre, s'engage à inclure dans l'appel d'offre l'obligation pour les soumissionnaires à annoncer le recours à la sous-traitance (art. 3 de la Charte). Elle s'engage aussi à soumettre à la commission paritaire et aux partenaires sociaux les noms des soumissionnaires afin que ces derniers puissent informer la commune d'éventuelles procédures en cours contre ces soumissionnaires.
- D'utiliser le système d'alerte mis en place par météo-suisse et les partenaires sociaux et de prolonger les délais de réalisation lorsque des alertes sont lancées, ce qui va dans le sens de la convention collective de la construction qui demande la prise en compte des conditions météorologiques.

La plupart de ces différentes mesures sont en vigueur dans différentes villes, ainsi qu'au niveau cantonal à la satisfaction des partenaires sociaux. Les syndicats y voient une manière d'améliorer très concrètement les conditions de travail sur les chantiers. Les entreprises qui respectent les règles du jeu, elles, y voient une protection contre la concurrence mal honnête de celles qui ont recours au travail au noir et à la sous-traitance abusive pour casser les prix de leurs offres. C'est pourquoi je vous invite à prendre en considération ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité pour traitement.

Julien Wicki